

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	07/03/2025
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	24

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (24) :

ALIBERT Jean-Louis, BARBEZANGES Jacques, BORIES André, BOUYSSIE Jean-Michel, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CALVET Jean-Marc, CLEMENT Karine, COUDERC Vivian, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, LACOMBE Jean-Marie, LE MEIGNEN Jean-Eudes, LOPEZ Sylvie, MARTY Guy, POUZOULET LIGUE Didier, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, ROUQUETTE Dominique, MOLIERES Jacques, SADOUL Jean-Philippe

Excusés ou absents (19) :

CAYRON Vivian, CENSI Martine, CESAR Alexis, DOUZIECH Jacques, GARRIC Benoit, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, MONTOYA Jacques, NESPOULOUS Régine, PAGES TOUZE Laurence, RAUNA Alain, RIGAL Dominique, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSÉDRE Christian, WENZÉK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (2) :

Mme MANDROU TAOUBI Françoise a donné procuration à M. POUZOULET LIGUE Didier
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à M. MARTY Guy

Secrétaire de séance : COUFFIGNAL Sylvain

Objet du rapport et textes de référence

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Pour les communes et EPCI : l'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.... Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants. »

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015.

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et (il) décrit les orientations pluriannuelles ».

Il présente également les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

⇒ **Les membres du Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron décident, à l'unanimité d'approuver le rapport d'égalité hommes femmes 2024, ci annexé.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le.....~~25~~ **MARS 2025**
Publié ou notifié le : **25 MARS 2025**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

La secrétaire de séance,
Sylvain COUFFIGNAL

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2024

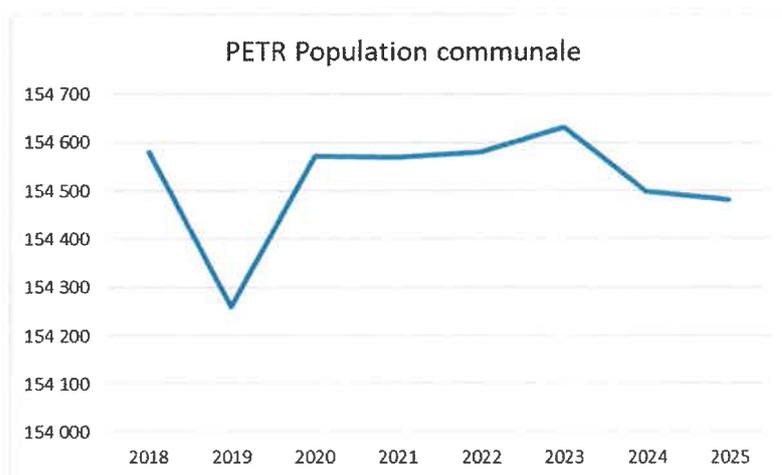
1- Données du territoire du PETR Centre Aveyron



La population

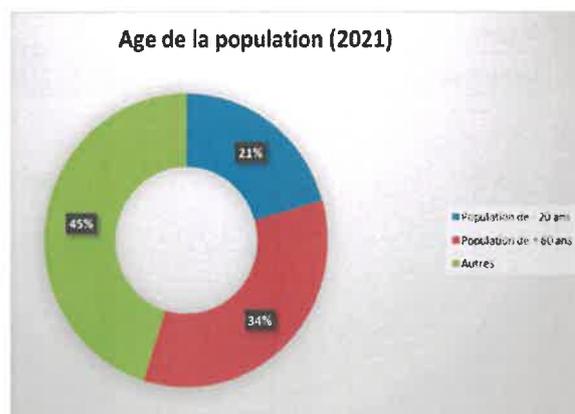
Années	PETR Population communale	Ecart
2018	154 582	
2019	154 259	-323
2020	154 572	313
2021	154 570	-2
2022	154 581	11
2023	154 632	51
2024	154 500	-132
2025	154 481	-19

-101 habitants sur 7 ans



L'analyse de l'évolution de la population du PETR montre :

- Un équilibre entre hommes (51%) et femmes (49%)
- Une tendance au vieillissement de la population
- Une évolution tendancielle de la population à la baisse



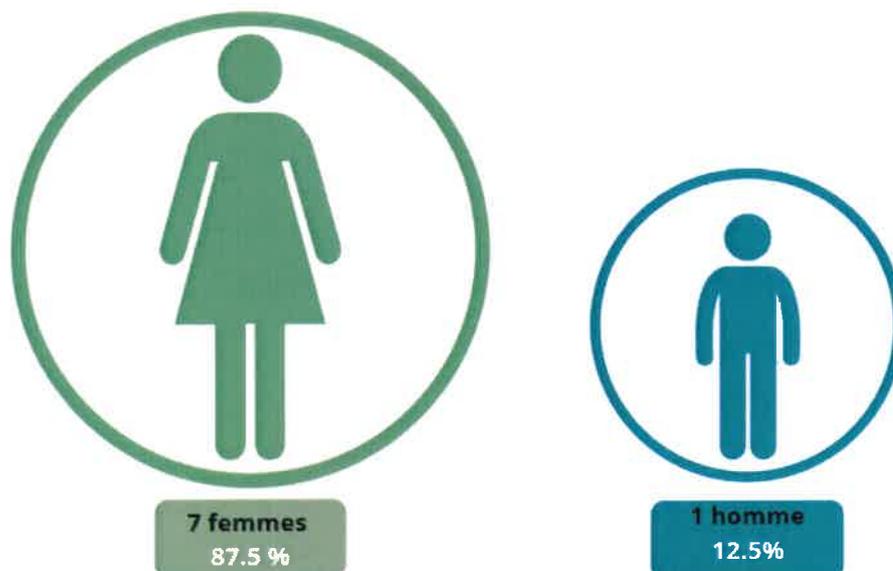
L'emploi

Les actifs représentent 68 237 personnes sur le territoire soit 44.2 % de sa population.

2- Politique des ressources humaines du PETR Centre Ouest Aveyron

L'effectif étudié est l'effectif présent au 31 décembre 2024.

La part des femmes et des hommes dans l'effectif



Filières	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Administrative	6	0	6	100.00%	0.00%
Technique	1	1	2	50.00%	50.00%
				% femmes	% hommes
TOTAL	7	1	8	87.50%	12.50%

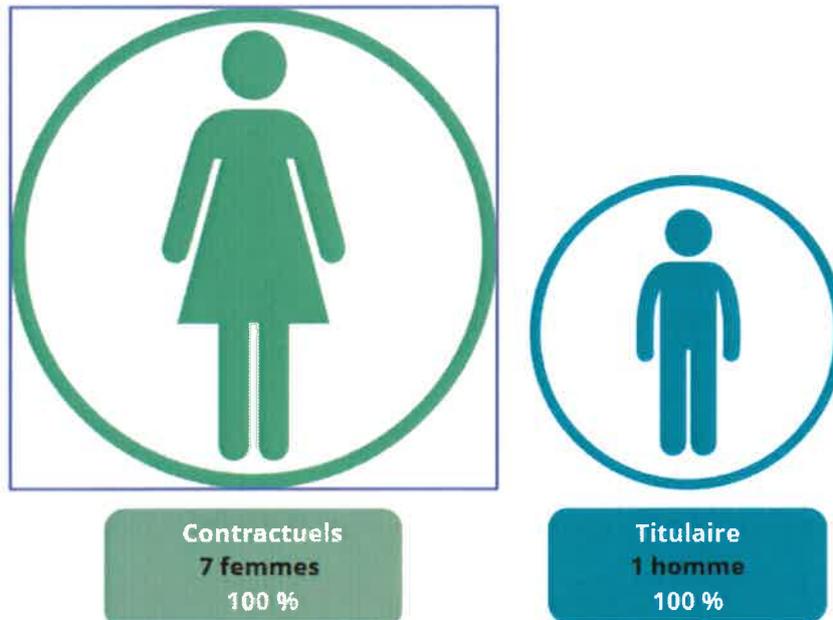
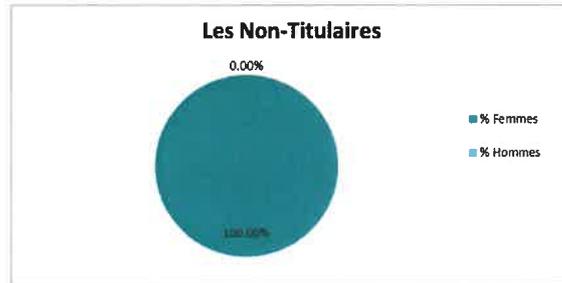
→ Le taux de féminisation du PETR est en dessus du taux national (63% sont des femmes dans la FPT en 2019) car le PETR Centre Ouest Aveyron comprend essentiellement des agents de la filière administrative du fait de ses compétences (pas de service technique).

La part des femmes et des hommes en fonction de leur statut

Titulaire					
Filières	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Administrative	0	0	0	0.00%	0.00%
Technique	0	1	1	0.00%	100.00%



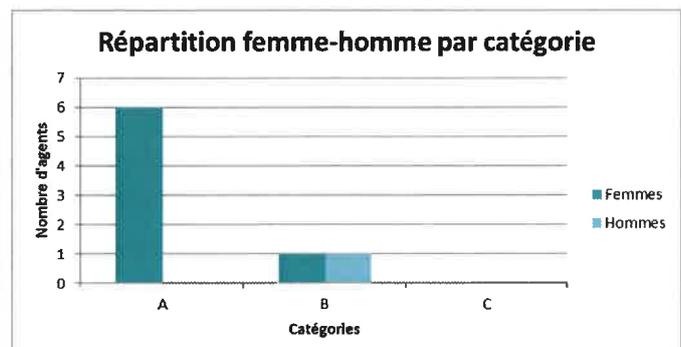
Non titulaire					
Filières	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Administrative	6	0	6	100.00%	0.00%
Technique	1	0	1	100.00%	0.00%
TOTAL	7	0	7	100.00%	0.00%



→ La fonction publique territoriale comprend 62 % de femmes parmi les fonctionnaires et 58 % de femmes parmi les contractuels. Le PETR du fait de la fusion des deux structures associatives (Pays) est majoritairement composé de contractuels et le seul agent fonctionnaire est un homme.

La part des femmes et des hommes par catégorie hiérarchique

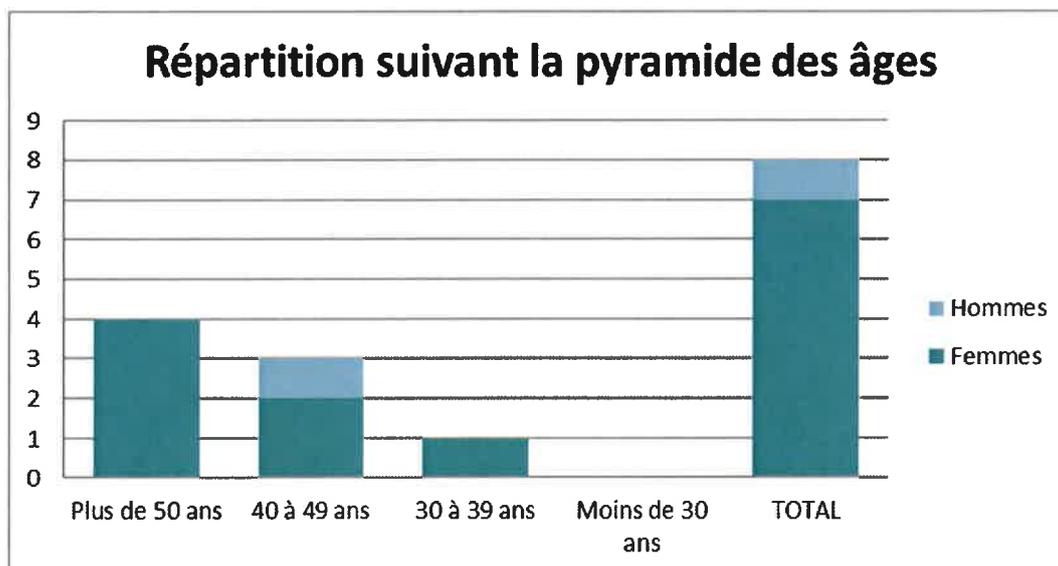
Catégories	Femmes	Hommes
A	6	0
B	1	1
C	0	0



→ Au niveau national, il y a 46 % de femmes en catégorie A, 59 % en catégorie B et 69 % en catégorie C. Le taux élevé de femmes en catégorie A, s'explique par une prédominance de postes de chargé de mission dans la filière administrative.

Répartition suivant la pyramide des âges

Âges	Femmes	Femmes %	Hommes	Hommes %
Plus de 50 ans	4	57.14%	0	0.00%
40 à 49 ans	2	28.57%	1	100.00%
30 à 39 ans	1	14.29%	0	0.00%
Moins de 30 ans	0	0.00%	0	0.00%
TOTAL	7	100.00%	1	100.00%



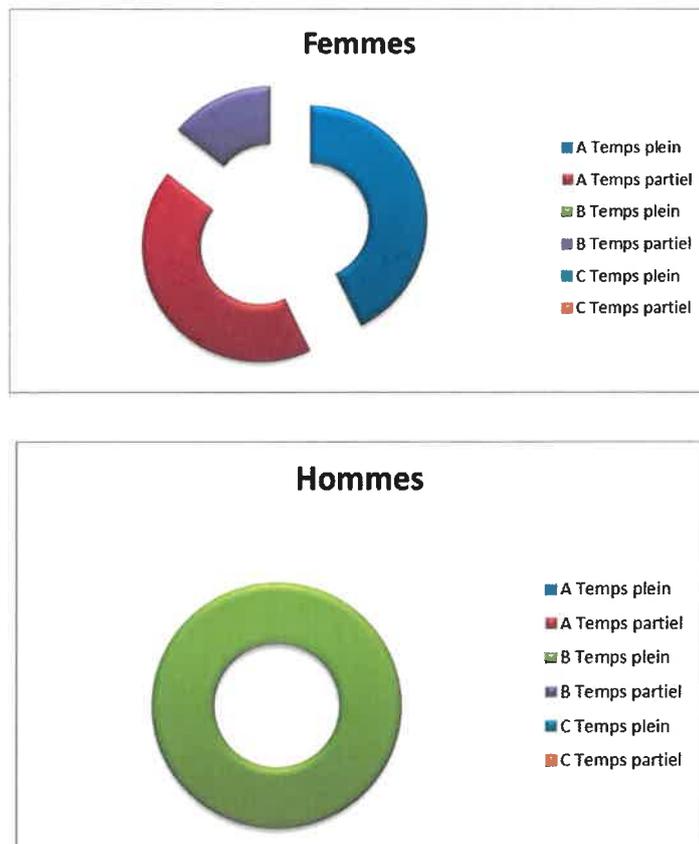
Au niveau national, dans la fonction publique territoriale la moyenne d'âge des femmes est de 45.5 ans et 45.1 ans pour les hommes.

Au sein du PETR la moyenne d'âge des hommes est de 46 ans et la moyenne d'âge des femmes est de 48 ans.

→ La part des plus de 40 ans représente 87 % des postes (contre 60 % en 2018), ce qui traduit un vieillissement de nos effectifs.

Répartition en fonction du temps de travail

Catégories	Durée	Femmes	Hommes
A	Temps plein	3	0
	Temps partiel	3	0
B	Temps plein	0	1
	Temps partiel	1	0
C	Temps plein	0	0
	Temps partiel	0	0



Dans la fonction publique, 27 % des femmes exercent à temps partiel contre 10 % (6 % en 2021) pour les hommes.

→ Au sein du PETR, le temps partiel est exclusivement féminin avec 4 postes à temps partiel soit la moitié de l'effectif.

Formation

La durée de formation est variable d'une année à l'autre. Hommes et femmes participent chaque année à des formations leur permettant d'améliorer leurs compétences au sein de leur poste.

Evolution 2023-2024

Il n'y pas eu d'évolution entre 2023 et 2024.

L'équipe du PETR est toujours composée de 7 femmes et d'un homme.

- **Constance des effectifs depuis 2015 qui démontre une stabilité organisationnelle**
- **Un taux de féminisation important**
- **Confirmation de la tendance au vieillissement des effectifs avec une moyenne d'âge de 48 ans en 2024.**

En cas de recrutement le PETR devra s'attacher à prendre en compte ces éléments.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2024

.....

Date de décision: 13/03/2025

Date de réception de l'accusé 25/03/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 250313_02DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20250313-250313_02DL-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assemblees

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 250313-02 DL Rapport egalité F_H.pdf (

99_DE-012-200050565-20250313-250313_02DL-DE-1-1_1.pdf)

